

Les dynamiques des conseils citoyens au 1er janvier 2023 version accessible

Ce document est produit par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Il présente trois cartes de France pour illustrer l'état des conseils citoyens par département au 1^{er} janvier 2023.

La première carte indique, pour chaque département français, la part des conseils citoyens « actifs » en pourcentage et le nombre de conseils citoyens actifs.

Les départements ayant une part de conseils citoyens actifs entre 80 et 100 pourcents sont : les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le Gers, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Alpes, la Savoie, la Haute-Savoie, la Haute-Loire, le Cantal, le Lot, la Dordogne, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vendée, le Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, le Morbihan, les Côtes-d'Armor, la Somme, le Haut-Rhin, la Moselle, la Meuse, l'Aube, la Côte-d'Or et la Haute-Saône.

Seuls les départements du Nord, de la Réunion, de la Moselle, des Bouches-du-Rhône et du Rhône comptent plus de 20 conseils citoyens actifs.

La deuxième carte indique, pour chaque département français, la part des conseils citoyens « en veille » en pourcentage et le nombre de conseils citoyens en veille.

Les départements ayant une part de conseils citoyens en veille entre 50 et 100 pourcents sont : la Seine-et-Marne, le Jura et la Creuse.

Avec 15 conseils citoyens en veille, le Nord est le département qui en compte le plus.

La troisième carte indique, pour chaque département français, la part des conseils citoyens « non actifs » en pourcentage et le nombre de conseils citoyens non actifs.

Les départements ayant une part de conseils citoyens non actifs entre 66 et 100 pourcents sont : le Vaucluse, l'Aude, l'Ardèche, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron, la Corrèze, le Puy-de-Dôme et la Saône-et-Loire.

Avec 15 conseils inactifs, les départements du Rhône, du Nord, de l'Essonne, et la Meurthe-et-Moselle sont ceux qui comptent le plus grand nombre de conseils citoyens inactifs.

Les sources du document proviennent des préfectures de départements et sont datées à janvier 2023. Les données sont incomplètes pour l'Oise et la Seine-et-Marne et indisponibles pour Saint-Martin.

La cartographie a été réalisée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires en février 2023.